

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 9

Artikel: Le prix des tomates

Autor: M.V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272647>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARGENT DE POCHE DANS LE BUDGET FAMILIAL

Dans quelles proportions l'argent de poche donné aux enfants pèse-t-il sur le budget familial ? Quelle est la balance entre le revenu des parents, le nombre d'enfants et l'argent de poche donné à chaque membre de la famille ? C'est ce que nous avons cherché à savoir, mais non sans quelques difficultés. Car si les gens avouent sans réticence combien d'argent ils donnent à leurs enfants, ce n'est pas sans un excès de pudeur qu'ils parlent de leur propre argent de poche, et ils hésitent surtout à divulguer ce qu'ils gagnent exactement. Crainte du fisc s'ils gagnent trop ? Réticence bien compréhensible s'ils gagnent trop peu ? Peut-être. En tout cas notre petite enquête n'a pas été facile. Elle donnera des statistiques s'approchant de la vérité si toutes les personnes consultées ont dit la vérité, et approximatives si certaines réponses n'ont pas été tout à fait conformes à la réalité.

L'ARGENT DE POCHE DES JEUNES

Nous sommes dans un cours de catéchisme « progressiste », où les leçons ont été remplacées par la conversation entre catéchistes laïques et catéchumènes. Ces derniers ont entre 15 et 17 ans.

Selon leurs déclarations, les trois quarts de ces jeunes reçoivent, par mois, 20 francs, et le quart, 10 francs.

Avec cet argent, les jeunes filles ont leurs bas à leur charge, et garçons et filles s'abonnent aux journaux de leur choix (« Salut, les copains », par exemple), s'achètent disques, boissons et friandises, et vont au cinéma. En ce qui concerne le théâtre et les spectacles en général, il leur faut économiser longtemps à l'avance, car une place pour un récital Johnny Halliday — pour n'en citer qu'un — coûte 30 francs.

Dans une classe d'école primaire, à l'âge ingrat, les montants reçus des parents sont plus variés. Le tiers a 1 franc par semaine, l'autre tiers 2 francs par semaine, le troisième tiers 5 francs hebdomadaires, et le restant, rien du tout. Cela dépend surtout de la situation matérielle familiale. Chez ceux qui ne reçoivent rien du tout, il y a le manque à gagner des parents, soit le fait que les enfants sont trop surveillés et qu'on ne leur fait pas confiance.

... ET DES PLUS JEUNES

Entre 10 et 11 ans, les enfants reçoivent sensiblement autant que leurs aînés, ce qui nous a beaucoup étonné. Les parents qui ont pour principe de donner de l'argent de poche à leurs enfants commencent très tôt à le mettre en pratique. Impatience de leur faire plaisir ? Désir d'en faire le plus tôt possible des êtres raisonnables, capables de gérer un budget ? Peut-être les deux à la fois.

Une enfant de 5 ans m'avoue recevoir 5 francs par mois de son beau-père, ce qui est remarquable. Mais elle doit tenir à jour le petit carnet sur lequel il l'oblige à noter très exactement ses dépenses, lesquelles — écrites d'émouvantes façon, avec d'énormes fautes d'orthographe ! — comportent surtout des achats de friandises et, à époques fixes, de cadeaux que l'enfant fait à ses parents pour leur anniversaire et pour Noël (à noter que le beau-père laisse la fillette absolument libre de faire toutes les sortes d'achat qu'elle veut, pourvu qu'il les connaisse).

L'ARGENT DE POCHE POUR CHAQUE MEMBRE DE LA FAMILLE
Enquête faite dans une famille de quatre personnes (père, mère, deux fillettes respectivement de 10 et 11 ans). Le père et la mère travaillent. La mère, Suissesse, gagne plus à son bureau (1000 francs) que le père, étranger, dans son

magasin (800 francs). Le père se charge de la nourriture familiale, et la mère des factures. Chacun prend son argent de poche (très variable d'un mois à l'autre) sur ce qu'il gagne, et chacune de leurs fillettes reçoit 5 francs par semaine, l'une de sa mère, l'autre de son père.

Une autre famille : le père, de profession libérale, gagne largement de quoi vivre très confortablement (mais n'avoue pas combien il gagne) et toute la famille en profite. Hebdomadairement, il remet à sa femme (laquelle l'aide professionnellement à plein temps, tout en surveillant la jeune cuisinière) ce qu'il appelle sa « semaine », soit l'argent du ménage, mais aucun argent de poche. Son épouse lui demande de l'argent chaque fois qu'elle a besoin de quelque chose, et fait quelques économies sur ce qu'elle reçoit ainsi, de même qu'avec les carnets de timbres-verts et le retour des bouteilles vides, par exemple. Elle prend sur ses économies de quoi satisfaire aux petites envies des quatre enfants en bas âge (friandises, petits jouets et autres). Au moment où les aînés deviennent des jeunes étudiants, pour avoir quelque argent de poche régulier ou occasionnel (avant la Noël ou en vue de petits voyages), ils donnent des leçons privées ou travaillent quelques heures par semaine (comme empaqueteurs dans un commerce, par exemple).

Une famille très moderne et bohème (père, mère, une jeune fille de 16 ans et une fillette de 11 ans). Le père et la mère travaillent, le père gagnant le double de la mère (2000 francs et 1000 francs). C'est la mère qui donne l'argent de poche aux enfants, l'aînée recevant, en principe, plus que la cadette. Aucun budget n'est tenu. La mère « se débarrasse » toujours de la monnaie qui emplit son porte-monnaie et l'alourdit, en la donnant à ses filles, lesquelles sont surtout généreuses envers leur mère, qu'elles comblent de petits cadeaux. Ici, la générosité engendre la générosité, et l'aînée n'hésite pas à rendre quelques services au dehors, services qui lui valent 5 francs l'heure environ et qui augmentent son argent de poche. La cadette, elle, pour augmenter le sien, revend ses petits journaux illustrés dans un magasin d'occasions.

Une famille d'ouvriers (père, mère, une fillette de 12 ans). La mère doit travailler à la demi-journée pour compléter le salaire du père. Selon que son bulletin scolaire hebdomadaire est bon ou mauvais, la fillette reçoit 50 centimes ou rien du tout. Pour un 10, un 9, un 8 ou un 7 de moyenne, elle a droit à son demi-franc. Mais à partir de la note 6, il lui est re-

fusé. La fillette avoue qu'à ce compte-là, elle a rarement 2 francs par mois. Aussi, pour avoir des friandises comme ses camarades, elle fait régulièrement le tour des drogueries et pharmacies pour obtenir des échantillons de bonbons... La mère, elle, s'octroie 30 francs d'argent de poche.

Une famille sans le père. La mère, veuve, gagne 1800 francs et a deux enfants à charge : un fils de 15 ans et une fille de 10 ans. L'aîné reçoit 1 franc d'argent de poche par jour et la cadette 50 centimes (non pas parce qu'elle est une fille, mais parce qu'elle n'a pas encore l'âge de recevoir son franc). Leur mère me dit être outrée de voir, sur les pages, par exemple, le nombre de fillettes de l'âge de la sienne qui sortent des billets de 10, voire de 20 francs pour l'achat de glaces et de friandises, sans souci de l'hygiène dentaire et de leur santé en général. Elle trouve que les parents devraient s'enquérir des achats que font leurs enfants et exiger que leur argent de poche ne soit pas dépensé uniquement en friandises.

Une mère célibataire gagne 850 francs par mois. Sa fille de 13 ans, très raisonnable et qui sait ce que sa mère fait pour elle, refuse tout argent de poche, trouvant qu'elle ne manque de rien. C'est une passionnée de lecture, et la fréquentation régulière de la Bibliothèque municipale lui suffit.

Un père veuf, touche 1900 francs par mois. Son fils, de 14 ans, reçoit 10 francs par semaine, qu'il dépense en disques et en sorties avec ses copains.

Une famille nombreuse, de la campagne (père, mère et six enfants). Leur train de campagne ne leur a jamais laissé le temps, disent-ils, de songer à l'argent de poche. Les friandises, ce sont les pommes du verger. Et père et mère, qui ne vont pour ainsi dire jamais en ville, ne connaissent, avouent-ils, aucune tentation !

Une famille de trois personnes. Le père gagne 1500 francs par mois. Il garde pour lui 20 francs d'argent de poche pour ses cigarettes, remet 20 francs à sa femme (qui les économise toute l'année pour s'offrir un « gros » cadeau annuel !) et 10 francs à leur fils âgé de 11 ans (qui fait comme sa mère, mais avec quelques entorses pour du chocolat...).

Un couple sans enfant. Lui seul travaille et se montre vraiment généreux envers sa femme en lui remettant chaque mois 100 francs d'argent de poche. Il est vrai qu'il gagne plus de 2000 francs...

DES CHIFFRES

D'après notre enquête, assez limitée et ardue, il est vrai, nous avons pu rédiger les tableaux suivants :

L'ARGENT DE POCHE ACCORDÉ AUX ENFANTS

35 %	reçoivent 20 francs d'argent de poche par mois
25 %	reçoivent 40 francs d'argent de poche par mois
15 %	reçoivent 10 francs d'argent de poche par mois
10 %	reçoivent entre 8 et 2 francs
5 %	ne reçoivent rien du tout en espèces

L'ARGENT DE POCHE ACCORDÉ AUX MÈRES DE FAMILLE

10 %	reçoivent, ou prennent (dépend si elles ont un salaire ou non)	Fr. 30.—
10 %	reçoivent, ou prennent (dépend si elles ont un salaire ou non)	plus de Fr. 30.—
20 %	reçoivent, ou prennent (dépend si elles ont un salaire ou non)	Fr. 20.—

60 % ne reçoivent pas d'argent de poche en espèces, en principe, la plupart se servant au fur et à mesure de leurs besoins.

L'ARGENT DE POCHE DU PÈRE DE FAMILLE

10 % seulement s'octroient une petite somme fixe de Fr. 20.—, par exemple.

90 % se servent au fur et à mesure de leurs désirs et de leurs besoins.

L'ARGENT DE POCHE DANS LES FAMILLES

Pour un salaire variant entre 1500 et 3000 francs, on consacre généralement une quarantaine de francs à l'argent de poche. Mais un salaire de 850 francs, par exemple, ou, en général, au-dessous de 1000 francs, ne le permet pas.

En gros, 2 % du gain va à l'argent de poche des enfants, et 5 %, au maximum, à l'argent de poche de toute la famille, quand chacun reçoit sa part (ou la prend !).



ON NOUS ÉCRIT DES ŒUFS QUI DÉTEIGNENT

Madame la rédactrice,
J'ai acheté dernièrement dans une épicerie-primiers six œufs superbes de grosseur et de couleur. Ils étaient bruns et comme on prétend que ces œufs-là sont de meilleure qualité que les blancs (est-ce vrai ?), je les ai volontiers payés un peu plus cher.

Quelle ne fut pas ma surprise, en les cuisant durs qu'ils déteignaient et que la couleur était déposée au fond de la casserole. Manifestement ils avaient été trempés dans une solution colorante pour tromper l'acheteur.

Je n'ai pu obtenir aucun renseignement précis auprès du vendeur, lequel, m'a-t-il dit, s'était approché du producteur.

Si ce fait devait se reproduire, je suis décidée à porter plainte. Mais quel dommage de faire naître la méfiance chez l'acheteur par des procédés de ce genre.

Je serais curieuse d'apprendre si d'autres lectrices ont fait la même fâcheuse expérience. I. O.

LE PRIX DES TOMATES

Madame,
Je lis dans la presse, la peine que les Valaisais ont à vendre les tomates, les prix dérisoires qu'ils donnent aux producteurs, mais ce que je comprends moins, c'est la différence énorme entre le prix d'achat et le prix de vente.

En séjour à Liddes s/Orières, je viens d'acheter, aujourd'hui même, à l'épicerie du village, un kilo de tomates à Fr. 1.40 le kilo.

L'épicier me disait avoir payé ces tomates Fr. 1.20. Une telle marge entre l'épicier et le producteur est anormale (Réd. Le producteur touchait à la date où cette lettre a été écrite 32 centimes par kilo !). Pourquoi l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, ne fixe-t-elle pas, comme pour les abricots, un prix imposé et raisonnable ?

Veuillez agréer, Madame, ma considération distinguée.
Liddes, 20 août 1970. M. V.

Revêtements textiles du sol

Le revêtement textile du sol peut être appelé aujourd'hui aux mêmes fonctions qu'un revêtement en pierres, bois ou matières plastiques. Par conséquent, on trouve sur le marché un nombre grandissant de tapis de fond de qualités tellement diverses qu'il est en effet difficile pour le consommateur de s'y retrouver.

Afin de faciliter le choix, l'Institut suisse de recherches ménagères a rédigé une publication contenant les renseignements les plus importants au sujet des tapis de fond. On y trouve des indications sur les fibres, la fabrication et la pose des moquettes, aussi bien qu'un avis détaillé sur leur entretien et le détagage.

Un tableau synoptique montre de plus la forme de vente, les caractéristiques générales et spéciales, les divers champs d'application, etc.

La publication est envoyée contre paiement de Fr. 4.— plus port à l'avance sur le compte de chèques postaux Zurich 80-41571 ou en timbres-poste à l'Institut suisse de recherches ménagères, Nordstrasse 31, 8035 Zurich.



présente

au cœur de Genève, Place du Molard
et dans ses boutiques
de l'aéroport et de l'hôtel Intercontinental,
tout ce qui fait la mode
dans une sélection internationale.

Prêt-à-porter pour dames et messieurs PIERRE CARDIN / Boutique couture CHLOÉ, FÉRAUD, SONIA RYKIEL / Sportswear MIC MAC, CACHAREL / Sacs et chaussures GUCCI / Bagages LOUIS VUITTON / Produits de beauté ESTÉE LAUDER